



DELIBERATION N°20140149 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

EDUCATION - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DU COLLEGE JEAN ROSTAND POUR LE PROJET 'INNOVER DANS L'ECOLE PAR LE DESIGN'

MME COFFY BEATRICE EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Ville de Saint-Chamond soutient l'expérimentation «innover dans l'école par le design».

Cette action vise à imaginer, définir et concevoir avec les personnels éducatifs, les élèves, les parents, des nouvelles formes scolaires qui permettraient un parcours des élèves plus efficace et propice à leur réussite.

Le collège Jean Rostand est porteur de ce projet innovant et qui concerne également tous les CM1 et CM2 des écoles élémentaires rattachées au réseau ECLAIR de Fonsala et Saint-Julien ; soit environ 300 élèves sur 10 écoles élémentaires. Trois écoles de la commune de L'Homme sont également partenaires.

Le projet se déroule en 3 phases jusqu'en juin 2016 et s'appuie sur un réseau de partenaires institutionnels parmi lesquels :

- * le Ministère de l'Education Nationale,
- * le Ministère de la Culture,
- * la cité du Design,
- * la Région Rhône-Alpes,
- * le Conseil Général de la Loire,
- * Saint-Etienne Métropole.

Le budget prévisionnel du projet sur 3 ans s'élève à 176 100 €. La Ville de Saint-Chamond a déjà participé à la phase 1.

Il est proposé de poursuivre la collaboration de la Ville de Saint-Chamond par une participation financière de 1 000 € pour l'année 2014.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au collège Jean Rostand.
- **d'autoriser** le versement de cette somme à l'attributaire.
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 67, subvention 6745, fonction 025.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014 Séance du 16/12/2014 - Délibération n° 20140149

H.R.